

Circulaire aux S1

CONGRÈS ACADÉMIQUE

JEUDI 10 MARS 2016 À LA SECTION ACADÉMIQUE D'ARCUEIL

LUNDI 14 ET MARDI 15 MARS 2016

AU LYCÉE LÉONARD DE VINCI DE LEVALLOIS-PERRET

Dans chaque établissement exprimez-vous !

Dans tous les S1 : débattiez et élisez votre délégué(e) pour le congrès académique. Communiquez-lui vos remarques, vos idées, vos aspirations, vos propositions, vos critiques... **De ce travail de démocratie interne sortiront les mandats de la délégation académique au congrès national du SNES qui aura lieu à Grenoble du 28 mars au 1er avril 2016.**

Communiquez vos remarques, vos demandes, vos aspirations, vos critiques à votre délégué(e) au congrès académique.

Le SNES est notre outil à tous. Faisons le vivre !



Chaque établissement doit être représenté au congrès académique !

Le congrès du SNES est un moment important. Ne laissez pas passer cette occasion de discuter des orientations du SNES !

Chaque S1 désigne son ou ses délégué(s). Ceux-ci doivent déposer une autorisation d'absence par voie hiérarchique (voir page 2).

Il est possible de se relayer entre délégués d'un S1 jeudi 10, lundi 14 et mardi 15 mars.

L'ordre du jour

JEUDI 10 MARS :
commissions académiques
à Arcueil

10h-12h : commissions des thèmes
3 et 4 (en parallèle)

14h-17h : commissions des thèmes
1 et 2 (en parallèle)

LUNDI 14 MARS :
congrès académique à Levallois-Perret

9h15 : Accueil et vérification des mandats
9h45 : Ouverture et vote de l'ordre du jour
10h-12h30 : Thème 2 (Présentation, débats et votes)

13h30 : Rapport financier
14h-17h : Thème 1 (Présentation, débats et votes)
17h-18h30 : Réunions de tendances

MARDI 15 MARS :
congrès académique à Levallois-Perret

9h30-11h15 : Thème 3 (Présentation, débats et votes)
11h15-12h30 : Thème 4 (Présentation et débats)

13h30 : Thème 4 (votes)
14h00 : Motion Action (Présentation, débats et votes)
15h30 : Modifications statutaires Présentation, débats et votes)

SOMMAIRE

- P. 1 : Thèmes et ordre du jour du congrès
- P. 2 : Être délégué(e)
- P. 3 : Rentrée 2016
- P. 4 : Actualités collège et lycée
- P. 5 : Mandat syndical
- P. 6 : Modèle d'autorisation d'absence

Les thèmes du congrès :

- Thème 1 :** Réussir du collège au lycée
- Thème 2 :** Revaloriser nos métiers
- Thème 3 :** Pour une société plus juste, plus solidaire et plus démocratique
- Thème 4 :** Pour un syndicalisme offensif, rassemblé et porteur d'espoir

Être délégué(e) au congrès académique des 10, 14 et 15 mars 2016

Qui sont les délégué(e)s ?

Sont délégués(e) au congrès académique, les membres titulaires de la CA du S3, les membres titulaires des bureaux de S2 **et les délégué(e)s des S1. Participer au congrès n'implique pas d'être un spécialiste averti ou un militant chevronné encore moins d'être mandaté sur l'ensemble des sujets couverts par les rapports préparatoires.**

Chaque S1 doit être représenté :

Jusqu'à 20 syndiqués inclus : un délégué

De 21 à 50 syndiqués : deux délégués

Par tranche supplémentaire de 50 syndiqués : un délégué supplémentaire

Mode de désignation des délégués :

On doit tenir compte des sensibilités existant dans le S1, telles qu'elles se traduisent dans le résultat du vote pour l'élection de la CA du S3, ou toute autre modalité qui fera accord dans le S1.

Lorsqu'il y a un délégué, ce doit être un syndiqué se reconnaissant dans le courant de pensée qui a le plus de voix.

Lorsqu'il y a plusieurs délégués, la répartition se fait d'après les règles de la proportionnelle à la plus forte moyenne.

Autorisation d'absence :

Les délégués doivent, s'ils ont cours ces jours-là, déposer une demande d'autorisation d'absence adressée au Recteur par la voie hiérarchique. Cette demande doit être déposée auprès du chef d'établissement quelques jours avant la date du congrès. (voir modèle ci-dessous).

L'autorisation d'absence pour participer à un congrès syndical est de droit (décret n° 82-447 du 28 mai 1982 modifié, article 14). Ni le chef d'établissement ni quiconque n'est habilité à se prononcer sur cette demande. Ne vous laissez pas intimider. En cas de difficulté, contactez immédiatement la section académique du SNES.

Une attestation de présence vous sera donnée durant le Congrès.

Pour s'informer et débattre :

Publications nationales :

- le supplément à l'U.S. n° 759 de février 2016 (**rapports préparatoires**)
- Le site national : <http://www.snes.edu/Sommaire-29606.html>

Publications académiques :

- SNES Versailles n°4 de janvier 2016
- Supplément au SNES Versailles n°4
- Le site académique : www.versailles.snes.edu

Jeudi 10 mars 2016 :

commissions académiques

à la section académique du SNES Versailles
à Arcueil.

Notre adresse à Arcueil :

SNES section académique de Versailles

3 rue Guy de Gouyon du Verger

94112 Arcueil Cedex

RER B Arcueil Cachan

Téléphone : 01 41 24 80 56

Fax 01 41 24 80 62

Site : www.versailles.snes.edu

Mail : s3ver@snes.edu

Lundi 14 et Mardi 15 mars 2016 :

Congrès académique

au lycée Léonard de Vinci à Levallois-Perret.

Adresse : Lycée Léonard de Vinci

4 avenue Georges Pompidou - 92300 LEVALLOIS-PERRET

Métro 3 : Pont de Levallois-Bécon

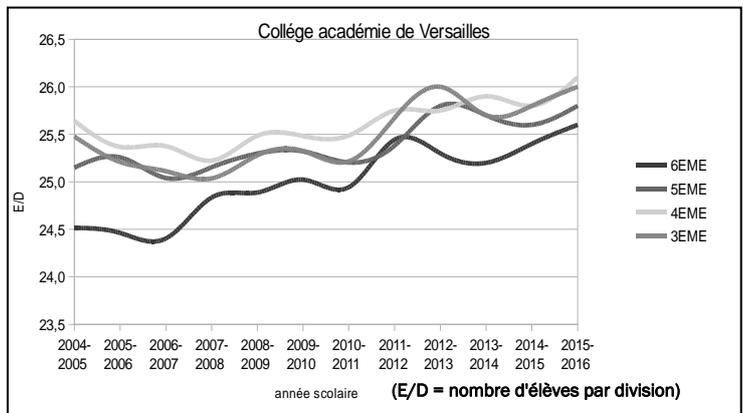
ATTENTION ! Dans le cadre de l'état d'urgence, des mesures de sécurité sont appliquées dans cet établissement : il est impératif de présenter une pièce d'identité à l'entrée.

RENTÉE 2016 : DES MOYENS INSUFFISANTS AU SERVICE D'UN PROJET ÉDUCATIF RÉGRESSIF

LE RECTEUR DE L'ACADÉMIE DE VERSAILLES LORS DU CTA DU 14 JANVIER :

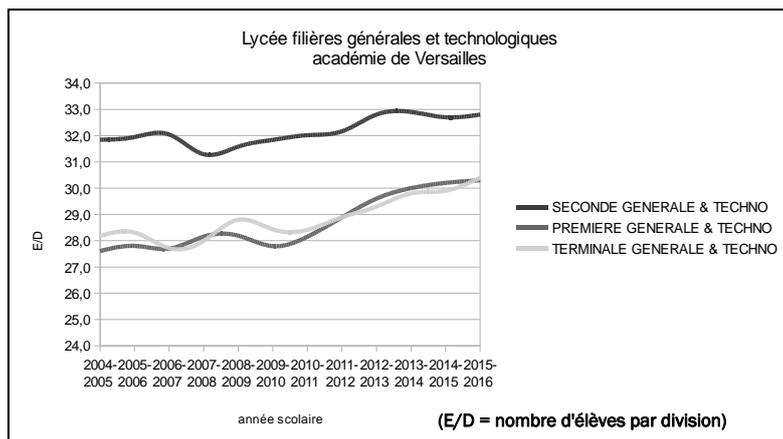
« ON NE VIT PAS SUR LA MÊME PLANÈTE ! »

Par sa réaction violente à la déclaration de la FSU dénonçant à nouveau l'insuffisance des moyens pour la rentrée 2016 lors du CTA du 14 janvier, le Recteur a pointé l'une des causes des conflits entre le Ministère et la profession : le déni de la réalité et le refus d'écouter ce qui remonte du terrain. Car la communication ministérielle, parlant de « d'un effort sans précédent », ne peut changer la réalité d'une politique budgétaire qui ne permet ni d'absorber la hausse démographique qui se poursuit ni d'améliorer des conditions d'enseignement qui continuent de se dégrader (voir graphiques sur cette même page).



« LES LYCÉES SONT SURENCADRÉS !

LA PRIORITÉ, C'EST L'ÉCOLE DU SOCLE ! »



Confronté à une dotation insuffisante pour répondre à l'ensemble des besoins, le Recteur utilise les lycées, fragilisés depuis plusieurs rentrées par l'insuffisance des moyens qui n'ont pas suivi la progression des effectifs, comme variable d'ajustement pour concentrer des moyens sur les collèges. Les lycées ne reçoivent que 111 emplois supplémentaires pour 4189 élèves en plus quand il aurait fallu environ 280 emplois pour maintenir les conditions existantes. C'est donc encore les contraindre à davantage augmenter les effectifs par classe, réduire la diversité de l'offre de formation, supprimer des dispositifs de dédoublements ou de concertation qui pouvaient encore exister, utiliser les leviers offerts par la réforme Chatel pour procéder à des regroupements antipédagogiques de

séries, de groupes de langues vivantes... au détriment des conditions de réussite des jeunes et d'exercice des personnels.

Le Recteur justifie ce choix par une attaque en règle contre les lycées qui seraient « surencadrés », argument employé par ceux qui, en dénonçant le coût du lycée, ciblent, concrètement, la diversité des voies (générale, technologique, professionnelle) et des options, permettant la démocratisation de l'accès au bac et à la poursuite d'étude.

L'EFFORT POUR LES COLLÈGES : SOLEIL TROMPEUR

Quant aux collèges, s'ils se voient enfin attribuer des moyens permettant d'envisager à la rentrée des améliorations quant aux conditions d'enseignement, + 219 emplois pour 594 élèves en plus, **c'est le résultat du rapport de force créé par la mobilisation des collègues depuis 8 mois contre la réforme du collège**, ce qui confirme la faiblesse de la Ministre sur ce dossier.

Mais l'effort en faveur des collèges apparaît comme conjoncturel. En effet, le Recteur a annoncé la mise en œuvre d'un nouveau modèle d'allocation des moyens pour les prochaines années qui, en prenant comme seuil d'ouverture théorique des divisions, 30 élèves par classe et comme nombre d'heures par division, celui prévu par la réforme du collège (28h45), programme pour les années à venir une réduction sensible des moyens mis à disposition. Les priorités invoquées du moment, hier de l'École primaire, aujourd'hui de l'École du socle, servent à masquer la faiblesse de l'investissement éducatif général et à justifier un renoncement à faire réussir tous les élèves au-delà du collège.

C'est en poursuivant et en élargissant la mobilisation dans les collèges et les lycées que la profession doit continuer à peser pour imposer d'autres choix pour le Second degré, pour l'avenir des élèves et de nos métiers.

Michel Vialle, Sophie Vénétitay, Marie-Pierre Carlotti, élus SNES-FSU au CTA



La section académique et les sections départementales comme les années précédentes mettent à disposition les DHG par établissement et proposent outils et réunions pour les comprendre, intervenir et organiser la mobilisation (voir notre site).

RENTRÉE 2016 : ATTAQUES CONTRE LES LYCÉES !

Les premiers éléments de préparation de la rentrée dans les lycées confirment les propos de la Ministre de l'Éducation Nationale et ses représentants. En octobre dernier, la Ministre, en réponse à un rapport de la Cour des Comptes, se félicitait de la **baisse du taux d'encadrement en lycée, consécutif à la réforme Chatel**.

Dans les établissements, cette baisse du H/E a eu des conséquences très concrètes : augmentation des effectifs dans les classes, disparition d'options, inégalités entre les établissements et les élèves etc. Mais en ne donnant même pas les moyens de faire face à la pression démographique, pourtant connue et prévisible, **la Ministre persiste et signe dans la lignée d'attaques répétées contre les conditions d'enseignement en lycée**. Ces orientations délétères ont été confirmées par le Recteur lors du dernier Comité Technique Académique, à l'occasion duquel il a déclaré que les lycées étaient surdotés et qu'il fallait donc faire porter les efforts sur l'école du Socle. Ce renoncement à faire du lycée le lieu de la poursuite d'études et de la réussite de tous les élèves est révélateur des orientations politiques et budgétaires du gouvernement : tout en martelant une soi-disant priorité à l'Éducation, le gouvernement de Manuel Valls fait des choix en ne donnant pas les moyens nécessaires à l'ensemble de l'Éducation Nationale, par ailleurs, il fait aussi le choix de renoncer à l'unité du second degré, et à une poursuite d'études ambitieuse pour tous les élèves, dans une des trois voies du lycée, après le collège.

Les opérations de préparation de rentrée doivent être l'occasion de faire la lumière sur ces conditions d'enseignement dégradées : vous trouverez sur notre site tous les éléments d'informations sur les DGH des lycées.

Rapprochez-vous de votre section départementale, pour faire connaître l'état de la préparation de la rentrée dans votre établissement : effectifs dans les classes, options supprimées...

Contacts : snes78@versailles.snes.edu - snes91@versailles.snes.edu - snes92@versailles.snes.edu - snes95@versailles.snes.edu

Des actions départementales sont en cours de préparation et seront annoncées sur notre site www.versailles.snes.edu.

BILAN DE LA RÉFORME DU LYCÉE

Par ailleurs, alors que la Ministre lance un **simulacre de bilan de la réforme Chatel**, le SNES-FSU travaille déjà depuis 5 ans sur la construction d'un **bilan sincère de cette réforme**.

Pour terminer ce bilan solide, **merci de remplir notre ENQUÊTE EN LIGNE :**

<http://www.snes.edu/Des-questions-pour-un-vrai-bilan-de-la-reforme-du-lycee.html>

Réforme du collège

Au mépris de la Ministre, la profession a répondu par un carton rouge massif !

La Ministre qui comptait sur l'usure de la mobilisation contre la réforme du collège a fait, mardi 26 janvier, l'expérience de sa montée en puissance : dans l'académie comme dans le pays entier, la grève a été majoritaire, les taux de grève bien supérieurs à ceux des journées précédentes, les cortèges de manifestants très fournis et revendicatifs... Cette dynamique concerne également les parents d'élèves : 30 sections départementales de la FCPE ont pris position, au jour d'aujourd'hui, pour exiger la suspension de la réforme, et ce mouvement est destiné à s'élargir...

A cette mobilisation qui s'amplifie, la Ministre répond par le silence et la manipulation des chiffres de la grève. Quant au chef du gouvernement, aidé par des médias complaisants, il utilise le mouvement des taxis pour faire diversion, tout en ouvrant une concertation avec eux qu'il refuse pour la question des collèges.

Face à l'autoritarisme, notre force : l'unité d'action, nos leviers actuels : la préparation de rentrée et la convergence avec les parents

Ces manoeuvres, indignes et méprisantes, traduisent l'embarras du pouvoir face à la situation de blocage qu'il a créé et qui résulte de l'ampleur du rapport de force que nous avons construit depuis huit mois.

Il nous faut continuer le travail de résistance engagé dans les formations, intervenir en lien avec les parents d'élèves lors de la discussion sur les DGH en refusant toute anticipation, en résistant aux pressions pour contraindre à des choix d'EPI ou d'AP, en organisant des réunions publiques...

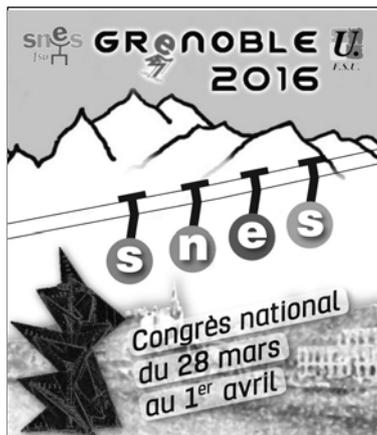
Articulé au refus de toute mise en oeuvre anticipée de la réforme, **le SNES-FSU entend ne pas laisser retomber la pression et propose à la profession de débattre de nouveaux rendez vous nationaux** (journée de manifestation avec les parents un week-end, nouvelle grève éventuellement reconduite...). Il les proposera à l'intersyndicale avec la ferme conviction de poursuivre, avec tous les collègues, le combat.

Un appel solennel au Président de la République a été d'ores et déjà lancé par l'Intersyndicale pour qu'il prenne la mesure du mécontentement, des tensions dans les établissements et prenne ses responsabilités.

Toutes les informations sur les actions à venir seront dès que possible sur notre site : www.versailles.snes.edu

Mandat syndical

A découper et à remettre avec la demande d'autorisation d'absence



MANDAT SYNDICAL



Je soussigné Michel VIALLE, Co-Secrétaire Général de la section académique du SNES de Versailles certifie que :

Mme, M.

Est mandaté(e) pour participer au Congrès Académique du SNES Versailles des jeudi 10, lundi 14 et mardi 15 mars 2016.

Fait à Arcueil le 10 février 2016
Michel VIALLE



MANDAT SYNDICAL



Je soussigné Michel VIALLE, Co-Secrétaire Général de la section académique du SNES de Versailles certifie que :

Mme, M.

Est mandaté(e) pour participer au Congrès Académique du SNES Versailles des jeudi 10, lundi 14 et mardi 15 mars 2016.

Fait à Arcueil le 10 février 2016
Michel VIALLE

A échanger à l'ouverture du congrès contre le mandat définitif

NOM du délégué :

Établissement :

Commune : Département :

Au titre :

- De la CA du S3
- Du bureau du S2 (préciser le département) :
- De délégué de mon S1 (préciser le nombre de syndiqués) :

NOM du délégué :

Établissement :

Commune : Département :

Au titre :

- De la CA du S3
- Du bureau du S2 (préciser le département) :
- De délégué de mon S1 (préciser le nombre de syndiqués) :

Modèle d'autorisation d'absence

Mme/M.
Professeur de
au Lycée / Collège.....
(adresse de l'établissement)

À Monsieur le Recteur de l'Académie de Versailles
S/C de Mme/M. le Proviseur/Principal
du Lycée/Collège.....

Monsieur le Recteur

J'ai l'honneur de solliciter de votre bienveillance l'autorisation de m'absenter, pour participer aux travaux du **congrès académique du SNES-FSU, qui se déroulera le jeudi 10 mars 2016 à Arcueil et les lundi 14 et mardi 15 mars 2016 à Levallois-Perret**, conformément à la réglementation en vigueur sur les droits syndicaux (décret n° 82-447 du 28 mai 1982 modifié).

Je suis en effet mandaté(e) pour y participer.

Je vous prie de croire, Monsieur le Recteur, à l'expression de mes sentiments respectueux et dévoués.

A....., le

Signature

Autorisation d'absence :

Les délégués doivent, s'ils ont cours ces jours-là, déposer une demande d'autorisation d'absence adressée au Recteur par la voie hiérarchique. Cette demande doit être déposée auprès du chef d'établissement au plus tard **quelques jours avant la date du congrès**. (voir modèle ci-dessus).

L'autorisation d'absence pour participer à un congrès syndical **est de droit** (décret n° 82-447 du 28 mai 1982 modifié, article 14). Ni le chef d'établissement ni quiconque n'est habilité à se prononcer sur cette demande. Ne vous laissez pas intimider. En cas de difficulté, contactez immédiatement la section académique du SNES.

Une attestation de présence vous sera donnée durant le Congrès.